



INTEGRALE

Société anonyme de droit belge
[mise en liquidation le 17 décembre 2021 à 18h]
Dieweg 274
1180 Uccle
RPM (Bruxelles): 0221.518.504
(ci-après la "Société")

REPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2022

Information réglementée

Cette communication s'adresse aux porteurs d'obligations subordonnées émises par la Société le 18 décembre 2014, portant intérêt au taux fixe de 6,25%, venant à échéance le 31 janvier 2025, qui ont été admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sous le code ISIN BE0002220862 (ci-après dénommées les "Obligations Subordonnées").

Le liquidateur de la Société, désigné par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2022 et confirmé en cette qualité par ordonnance du Président du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège, informe par la présente les actionnaires de la Société du report de convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'INTEGRALE, laquelle devait, conformément aux statuts de la société, avoir lieu en date du 27 mai 2022 prochain.

Le liquidateur ne dispose en effet, à la date de la présente publication, pas d'une version définitive des comptes de la société arrêtés au jour de sa dissolution de plein droit, ni d'un rapport de gestion signé par son précédent organe de gestion afférent aux comptes précités.

Le liquidateur ne manquera pas de procéder à la convocation de l'assemblée générale ordinaire destinée à approuver les comptes de l'exercice 2021, lorsque ces éléments lui auront été communiqués dans un format satisfaisant, et ce en vue d'assurer l'information complète des actionnaires et des obligataires d'INTEGRALE.

Nicholas Ouchinsky q.q.
Liquidateur de la SA INTEGRALE